

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 30 janvier 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-005

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, également convoqué le 14 janvier 2026 s'est réuni à Arles le 30 janvier 2026 à 13 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 13 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Martine AMSELEM représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Catherine BALGUERIE-RAULET, Corinne CHABAUD représentée par Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Patrick DE CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU

Assistaient à la séance : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Dominique GIABICONI, Aline MARTIN, Christophe FONTFREYDE, Laëtitia POULET, Magali GORCE, Cindy AVON, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-005

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni en date du 11 décembre 2025,

Considérant

- Qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a procédé à une réorganisation des services suite au changement de gouvernance,
- Qu'un nouvel organigramme a été établi,
- Que le recours à des emplois permanents est recentré sur les dotations, et au service de la nouvelle organisation,
- Que 3 emplois permanents ne sont plus nécessaires :
- 1 poste permanent d'ingénieur territorial - Chargé de mission NATURA 2000 Camargue
- 1 poste permanent de technicien territorial - Chargé de mission NATURA 2000 sites Rhodaniens
- 1 poste permanent d'adjoint administratif – Assistant du chef du service communication et protocole
- Qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET CONTRACTUELS > 1 AN
AU 31 DECEMBRE 2025**

FILIERE / GRADE	ETAT ACTUEL	ETAT PROJETÉ
Emplois permanents		
Administrative		
Attachés territoriaux	3	3
Rédacteurs territoriaux	3	3
Adjoints administratifs territoriaux	7	6
Technique		
Ingénieurs territoriaux	7	6
Techniciens territoriaux	7	6
Adjoints techniques territoriaux	7	7
Culturelle		
Adjoints territoriaux du patrimoine	4	4
Animation		
Animateurs territoriaux	2	2
Adjoints d'animation territoriaux	1	1
Total emplois permanents	41,00	38,00
Autres emplois > 1 ans		

<i>CDI de droit privé</i>	5	5
<i>CDD de droit public</i>	1	1
<i>Contrat de projet</i>	9	9
Total autres emplois > 1 an	15	15
TOTAL EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2025	56,00	53,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **Décide**

- De supprimer le poste d'ingénieur territorial créé par délibération n°17 du 02 juin 2021 ; le poste de technicien territorial créé par délibération n° CS-2023-031 du 12 avril 2023 et le poste d'adjoint administratif territorial créé par délibération n° 06 du 15 octobre 2018 modifié par la délibération n°CS_2023-103 du 19 décembre 2023,
- De mettre à jour le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement des services,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

